

REGLEMENT DES CHANTIERS LOISIRS JEUNES CAF

Préambule

La commune de Houdemont propose des semaines de travaux divers aux jeunes âgés entre 13 et 17 ans. Les chantiers jeunes sont ouverts à 8 participants maximum par semaine.

La participation aux Chantiers Loisirs Jeunes représente une vraie opportunité de vivre un moment de partage avec d'autres adolescents tout en donnant de son temps pour un projet d'intérêt général.

Article 1 : Public concerné et mesures d'inscription

Les Chantiers Loisirs Jeunes visent un public âgé au minimum de 13 ans et au maximum de 17 ans, habitant à Houdemont. Le jeune qui souhaite y participer doit être motivé et volontaire afin de réaliser au mieux le projet qui lui sera confié.

Date des chantiers jeunes :

- Semaine du 06 au 10 Juillet 2026 et/ou semaine du 17 au 21 Août 2026 (*Rayer la mention inutile si l'enfant ne participe qu'à 1 seul chantier*)

Démarches d'inscription

A remettre impérativement au plus tard lors du premier jour des chantiers jeunes :

- LE PRÉSENT CONTRAT D'ENGAGEMENT COMPLÉTÉ, DATÉ ET SIGNÉ.
- LE FORMULAIRE D'INSCRIPTION AUX CHANTIERS JEUNES 2026 (page 4).
- L'AUTORISATION PARENTALE CHANTIERS JEUNES (page 5).

Attention

Les candidatures seront traitées en fonction de leur ordre d'arrivée jusqu'à atteindre l'effectif maximal. La priorité sera donnée aux enfants n'ayant jamais participé aux chantiers jeunes.

Les jeunes non retenus seront placés sur liste d'attente (en cas de désistement ils seront contactés).

L'inscription portera une attention particulière au respect de la parité.

Article 2 : Nature des travaux réalisés par les jeunes

Les projets sont définis à l'avance en fonction des besoins de la Ville de Houdemont par une commission qui réunit le Maire, l' élu en charge de la jeunesse, le responsable jeunesse et les agents Services Techniques.

L'attribution des activités est établie en fonction de l'âge des participants.

Article 3 : Horaires et durée (sauf dispositions particulières)

Les chantiers sont organisés durant une semaine de 5 jours : du lundi au vendredi.

Les chantiers jeunes sont prévus de **8h30 à 12h00** (sauf contre-indication)

Chaque matin, le rendez-vous est donné à 8h30 sur les lieux qui vous seront définis par avance.

Une pause avec collation fournie par la ville est prévue aux alentours de 10h30 sur le lieu du chantier.

Article 4 : Contrepartie loisirs :

La municipalité a décidé de récompenser les jeunes par une contrepartie « loisirs », les jeunes participeront à un mini-séjour organisé durant les vacances d'été 2026 (Août).

De nombreuses activités seront proposées sur place.

Pour bénéficier de cette sortie, l'enfant doit être présent impérativement aux 5 demi-journées.

Article 5 : Le rôle de l'encadrant technique, du responsable jeunesse et des bénévoles

Référent technique :

Le référent technique est un agent des services technique. Il est chargé de la sécurité des participants, du bon déroulement des travaux.

Responsable jeunesse :

En amont des Chantiers Jeunes, le responsable jeunesse est chargé de la logistique et des aspects administratifs. Lors des semaines de Chantiers Jeunes, il s'assure que les jeunes évoluent en sécurité et que le chantier se déroule sans problème. C'est le référent des jeunes.

Contact : Abdel KHELOUFI au 06 43 79 92 88 ou abdel.kheloufi@mairie-houdemont.fr

Le bénévole :

Le bénévole sera chargé de la sécurité des participants, du bon déroulement des travaux et d'accompagner les participants à exécuter leurs tâches.

Article 6 : Les engagements des jeunes

Pour la bonne exécution du chantier chaque jeune s'engage dans le cadre de ce contrat à :

- Respecter les horaires de travail définis : **8h30 / 12h00** (aucun retard, sauf motif valable ne sera admis).
- Respecter les lieux, le matériel mis à disposition par la commune, toutes les consignes données (et notamment celles concernant la sécurité), le personnel encadrant ainsi que les autres participants.
- Être assidu tout au long du chantier.
- Faire part de toute difficulté liée au chantier en contactant **le responsable jeunesse**.
- Les comportements portant préjudice au bon déroulement du Chantier Jeunes, les écarts de langage volontaires et/ou répétés ou tout autre manquement constaté pourra entraîner l'exclusion immédiate et définitive.

L'investissement personnel de chaque participant est primordial à la réussite du projet.

Article 7 : Les engagements de la Ville de Houdemont

La Ville de Houdemont s'engage, pour l'opération des Chantiers Jeunes à :

- Encadrer les participants afin que les projets se déroulent dans les meilleures conditions possibles en apportant son soutien et des conseils techniques pour la bonne exécution des travaux.
- L'accompagnement des jeunes sur les trajets aller et retour entre le Centre Technique Municipal et le site du Chantier.
- Fournir à chaque candidat les équipements de travail nécessaire : gants de travail.
- En revanche, il faudra prévoir des vêtements spécifiques à l'accomplissement des tâches qui peuvent être salissantes.
- Fournir le matériel et l'outillage nécessaires à la réalisation des missions.
- Offrir un mini-séjour en contrepartie de leur engagement citoyen.

Article 8 : Sécurité et secours

Lors de l'inscription, les parents doivent obligatoirement fournir les éléments suivants :

- Le numéro de téléphone.
- La personne à prévenir en cas d'urgence.

En cas de problème de santé ou d'accident pendant le temps de travail, la famille sera immédiatement prévenue.

Attention :

- Le jeune souhaitant participer aux Chantiers Loisirs Jeunes ne doit présenter aucune contre-indication physique ou médicale.
- En cas de symptôme du COVID-19, grippe... il faudra prévenir le responsable jeunesse et éviter d'assister aux chantiers jeunes.

Article 9 : Acceptation des conditions

Les conditions d'organisation des Chantiers Loisirs Jeunes explicitées précédemment sont signées par le jeune et ses parents. Un exemplaire lui sera remis une fois sa candidature acceptée.

L'inscription du jeune vaut acceptation pleine et entière de celle-ci.

Je déclare avoir pris connaissance des conditions de participation au chantier et m'engage à en respecter les termes.

Fait à Houdemont, en deux exemplaires le/...../2026

Le Maire, Maurizio PETRONIO

FORMULAIRE D'INSCRIPTION AUX CHANTIERS JEUNES Juillet et/ou Août 2026

Nom de l'enfant :

Prénom de l'enfant :

Adresse :

.....

.....

Date de naissance :

***Les chantiers loisirs jeunes sont réservés à des participant(e)s âgés de 13 à 17 ans.**

AUTORISATION PARENTALE

Chère participante, cher participant,

Afin de vous compter parmi les effectifs définitifs, il est obligatoire que vos parents ou représentants légaux remplissent intégralement la présente autorisation parentale sans quoi, nous ne pourrons donner une suite favorable à votre candidature.

Nous soussigné(e)s, Monsieur, Madame,
(Rayer la mention inutile)

Résidant* à
.....
(Indiquer l'adresse complète)

N° de téléphone des parents* :

Mail des parents* :

***obligatoire**

Autorisons notre fille*, notre fils* : (Rayer la mention inutile)

Nous indiquons avoir pris connaissance de ce règlement et acceptons les dispositions de l'article 8 du contrat d'engagement
(vaut autorisation d'hospitalisation d'urgence)

Je laisse mon enfant rentrer seul à la maison

Oui

Non*

* Dans ce cas je m'engage à être présent aux heures de sorties. En cas de retard, je préviens le responsable jeunesse.

J'autorise mon enfant à pratiquer les activités de loisirs proposées par la ville de Houdemont durant le mini séjour.

En signant

J'accepte que la photo de mon enfant soit exploitée et diffusée sur l'ensemble des supports de communication de la commune (site internet, réseaux sociaux, presse écrite...).

Nous comprenons qu'en cas de perturbation ou d'indiscipline manifeste, notre enfant pourra faire l'objet d'un renvoi immédiat.

Fait à, le...../...../2026

Signatures des 2 parents, précédées de la mention « Lu et approuvé »